

Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble
ASL QJ LES JUILLIOTTES
ZAC DES JUILLIOTTES
94700 MAISONS ALFORT

➤ Procès-Verbal de l'Assemblée générale ordinaire ◀ Du 18/06/2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit juin à quinze heures

Les membres du syndicat sis :

**ASL QJ LES JUILLIOTTES
ZAC DES JUILLIOTTES
94700 MAISONS ALFORT**

se sont réunis SALLE DE L'ASL QJ
5 RUE DU 18 JUIN 1940
94700 MAISONS ALFORT

sur convocation régulière qui leur a été adressée par le président.

Il est constaté, à l'examen de la feuille de présence, dûment émargée par chaque membre entrant en séance, que **22** membres représentant **204533** voix sur **211821** voix constituant le Syndicat de l'ASL, sont présents ou représentés.

N'ont pas participé aux votes des résolutions prévues à l'ordre du jour, les absents non représentés dont les noms suivent :

BX GESTION ADM PATRIMOINE SPAF (1072) , RES.LES JARDINS CARNOT (6216) .

Soit un total de **7288** voix.

découlant de la feuille de présence émargée et signée par les membres du bureau.

ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1. **ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE**
2. **ELECTION DU SCRUTATEUR**
3. **ELECTION D'UN SECRETAIRE**
4. **RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASL**
5. **COMPTE RENDU DU SYNDICAT DE L'ASL**
6. **APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE DU 01/0/2017 AU 31/12/2017**
7. **QUITUS AU PRESIDENT DE SA GESTION 2017**
8. **QUITUS AUX MEMBRES DU SYNDICAT**
9. **DESIGNATION DU PRESIDENT DE L'ASL**
10. **DESIGNATION DES MEMBRES DU SYNDICAT DE L'ASL**
11. **AJUSTEMENT DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018**
12. **VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019**
13. **REALISATION DE TRAVAUX DE REALISATION D'UN TERRAIN DE PETANQUE AU NIVEAU DE LA CUVETTE**
14. **DELEGATION DE POUVOIR AUX MEMBRES DU SYNDICAT**
15. **2EME TRANCHE TRAVAUX POUR LE RESCELLEMENT DES BRIQUES DE PAREMENT**
16. **DELEGATION DE POUVOIR AU MEMBRES DU SYNDICAT**
17. **REALISATION DE TRAVAUX DE REFECTION D'UN MURET AU NIVEAU DE L'ALLEE PERGAUD**
18. **DELEGATION DE POUVOIR AU MEMBRES DU SYNDICAT**
19. **CREATION D'UN MURET DE SOUTENEMENT EN RONDINS AU NIVEAU DU ROND POINT DU GENERAL KOENIG/AVENUE DU 18 JUIIN 1940**
20. **DELEGATION DE POUVOIR AU MEMBRES DU SYNDICAT**
21. **QUESTIONS DIVERSES SANS EFFET DECISOIRE**

RÉSOLUTIONS

A l'issue des débats, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

1. ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE

Majorité nécessaire : Majorité absolue des membres présents pu représentés

Monsieur ROY. est élu président de séance.

POUR : 204533 sur 204533 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 204533 tantièmes.

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

2. ELECTION DU SCRUTATEUR

Majorité nécessaire : Majorité absolue des membres présents pu représentés

Madame TALBANT est élue scrutatrice.

POUR : 204533 sur 204533 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 204533 tantièmes.

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

3. ELECTION D'UN SECRETAIRE

Majorité nécessaire : Majorité absolue des membres présents pu représentés

Monsieur Christian GENIEZ, représentant le cabinet FONCIA GENIEZ, est élu secrétaire.

POUR : 204533 sur 204533 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 204533 tantièmes.

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

4. RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASL

Majorité nécessaire : Sans Vote

L'Assemblée Générale prend acte du rapport du président de l'ASL

5. COMPTE RENDU DU SYNDICAT DE L'ASL

Majorité nécessaire : Sans Vote

L'Assemblée Générale prend acte du rapport syndicat de l'ASL

Cette résolution ne fait pas l'objet d'un vote

6. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

Majorité nécessaire : Majorité absolue des membres présents pu représentés

Résolution :

L'assemblée générale, après avoir reçu du président toutes les explications demandées, approuve les comptes pour la gestion des opérations courantes de l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017 (selon les documents et les annexes joints à la convocation) les comptes travaux clos et l'état des travaux votés non clôturés de l'exercice.

POUR : 188968 sur 204533 tantièmes.

CONTRE : 15565 sur 204533 tantièmes.

LES JARDINIÈRES (15565).

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

7. QUITUS AU PRESIDENT DE SA GESTION 2017

Majorité nécessaire : Majorité absolue des membres présents pu représentés

Résolution :

L'assemblée générale donne quitus au président de sa gestion pour la période écoulée.

POUR : 204533 sur 204533 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 204533 tantièmes.

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

8. QUITUS AUX MEMBRES DU SYNDICAT

Majorité nécessaire : Majorité absolue des membres présents pu représentés

Résolution :

L'assemblée générale donne quitus aux membres du syndicat de leur gestion pour la période écoulée.

POUR : 204533 sur 204533 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 204533 tantièmes.

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

9. DESIGNATION DU PRESIDENT DE L'ASL

Majorité nécessaire : Majorité absolue des membres présents pu représentés

Résolution :

L'Assemblée Générale désigne FONCIA GENIEZ, dont le siège social est 27 RUE DU PETIT PONT 78310 MAUREPAS, n° de carte professionnelle 211, rerésenté par Monsieur Christian GENIEZ en qualité de président et approuve son contrat de mandat de président de l'ASL tel qu'annexé à la convocation.

Ses fonctions prendront effet ce jour pour une durée de 18 mois qui commencera le 18/06/2018 pour s'achever le 31/12/2019.

L'assemblée générale approuve en conséquence le montant des honoraires généraux de 39 900 € TTC et donne mandat au président de l'assemblée générale de l'ASL pour signer le contrat au nom de l'ASL.

POUR : 204533 sur 204533 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 204533 tantièmes.

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

10. DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL

Majorité nécessaire : Majorité absolue des membres présents pu représentés

Résolution :

L'assemblée générale désigne en qualité de membres du conseil syndical, à compter de la présente assemblée, jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes, les personnes suivantes élues uni nominalement :

10.1 - RESOLUTION (Majorité des voix exprimées des présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Madame BIDAULT représentant de l'immeuble ANTIN RESIDENCE, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

- **POUR** : 204533 sur 204533 tantièmes.
- **CONTRE** : 0 sur 204533 tantièmes.
- **ABSTENTIONS** : 0 tantièmes.
- 22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

10.2 - RESOLUTION (Majorité des voix exprimées des présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur MARTIN représentant de l'immeuble BIBLIOTHEQUE A. MALRAUX, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

- **POUR** : 204533 sur 204533 tantièmes.
- **CONTRE** : 0 sur 204533 tantièmes.
- **ABSTENTIONS** : 0 tantièmes.
- 22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

10.3 - RESOLUTION (Majorité des voix exprimées des présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur WIZMAN représentant de l'immeuble BUREAUX DES JUILLIOTTES SDC, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

POUR : 204533 sur 204533 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 204533 tantièmes.

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

10.4 - RESOLUTION (Majorité des voix exprimées des présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL

M..... représentant de l'immeuble BX GESTION ADM

PATRIMOINE SPAF, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

AUCUNE CANDIDATURE – SANS VOTE

10.5 - RESOLUTION (Majorité des voix exprimées des présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur FRITZ (Mairie de Maisons-Alfort) représentant de l'immeuble CENTRE COMMERCIAL DES JUILLIOTTES, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

POUR : 204533 sur 204533 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 204533 tantièmes.

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

10.6 - RESOLUTION (Majorité des voix exprimées des présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Madame Béatrice BEAUTEAU-MAROTEL représentant de l'immeuble CENTRE SOCIAL, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

- **POUR** : 204533 sur 204533 tantièmes.
- **CONTRE** : 0 sur 204533 tantièmes.
- **ABSTENTIONS** : 0 tantièmes.
- 22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

10.7 - RESOLUTION (Majorité absolue des membres présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur ROY représentant de l'immeuble ESH DE MAISONS ALFORT/MAISONS ALFORT HABITAT, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

- **POUR** : 204533 sur 204533 tantièmes.
- **CONTRE** : 0 sur 204533 tantièmes.
- **ABSTENTIONS** : 0 tantièmes.
- 22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

10.8 - RESOLUTION (Majorité des voix exprimées des présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Madame LE LANN représentant de l'immeuble FRANCE HABITATION, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

POUR : 204533 sur 204533 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 204533 tantièmes.

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

10.9 - RESOLUTION (Majorité des voix exprimées des présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Madame LE LANN représentant de l'immeuble FRANCE HABITATION SA, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

POUR : 204533 sur 204533 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 204533 tantièmes.

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

10.10 - RESOLUTION (Majorité des voix exprimées des présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur BRUN représentant de l'immeuble JARDINS DES JUILLIOTTES 1, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

- **POUR** : 204533 sur 204533 tantièmes.
- **CONTRE** : 0 sur 204533 tantièmes.

- **ABSTENTIONS** : 0 tantièmes.
- 22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.
CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

10.11 - RESOLUTION (Majorité des voix exprimées des présents ou représentés)
L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL M
représentant de l'immeuble JARDINS DES JULLIOTTES II, à compter de la présente
assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de
l'exercice suivant.
AUCUNE CANDIDATURE – SANS VOTE

10.12 - RESOLUTION (Majorité des voix exprimées des présents ou représentés)
L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur MAZUEL
représentant de l'immeuble L'HERBIER A, à compter de la présente assemblée générale et
jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

- **POUR** : 204533 sur 204533 tantièmes.
- **CONTRE** : 0 sur 204533 tantièmes.
- **ABSTENTIONS** : 0 tantièmes.
- 22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.
CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

10.13 - RESOLUTION (Majorité des voix exprimées des présents ou représentés)
L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur KHEZZAR Michel
représentant de l'immeuble L'HERBIER B – LES FLOREALES, à compter de la présente
assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de
l'exercice suivant.

- **POUR** : 204533 sur 204533 tantièmes.
- **CONTRE** : 0 sur 204533 tantièmes.
- **ABSTENTIONS** : 0 tantièmes.
- 22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.
CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

10.14 - RESOLUTION (Majorité des voix exprimées des présents ou représentés)
L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur FOUGERAY
représentant de l'immeuble L'HERBIER C, à compter de la présente assemblée générale et
jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

- **POUR** : 204533 sur 204533 tantièmes.
- **CONTRE** : 0 sur 204533 tantièmes.
- **ABSTENTIONS** : 0 tantièmes.
- 22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.
CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

10.15 - RESOLUTION (Majorité des voix exprimées des présents ou représentés)
L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur LINKE
représentant de l'immeuble LA GUERINIERE, à compter de la présente assemblée générale et
jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

- **POUR** : 204533 sur 204533 tantièmes.
- **CONTRE** : 0 sur 204533 tantièmes.
- **ABSTENTIONS** : 0 tantièmes.
- 22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.
CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

- 10.16 - RESOLUTION** (Majorité des voix exprimées des présents ou représentés)
L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur BOCCONE (OGIF) représentant de l'immeuble LA MALOINIÈRE, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.
- **POUR** : 204533 sur 211821 tantièmes.
 - **CONTRE** : 0 sur 211821 tantièmes.
 - **ABSTENTIONS** : 0 tantièmes.
 - 22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.
- CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**
- 10.17 - RESOLUTION** (Majorité des voix exprimées des présents ou représentés)
L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur CHAPLAIN représentant de l'immeuble LE BEL AIR BAT. B & C, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.
- **POUR** : 204533 sur 204533 tantièmes.
 - **CONTRE** : 0 sur 204533 tantièmes.
 - **ABSTENTIONS** : 0 tantièmes.
 - 22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.
- CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**
- 10.18 - RESOLUTION** (Majorité des voix exprimées des présents ou représentés)
L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur CHAPLAIN représentant de l'immeuble LE BEL AIR BAT. D/E/F, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.
- POUR** : 204533 sur 204533 tantièmes.
CONTRE : 0 sur 204533 tantièmes.
ABSTENTIONS : 0 tantièmes.
- 22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.
CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.
- 10.19 - RESOLUTION** (Majorité des voix exprimées des présents ou représentés)
L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur LIDONNE représentant de l'immeuble LES BRUYERES, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.
- POUR** : 204533 sur 204533 tantièmes.
CONTRE : 0 sur 204533 tantièmes.
ABSTENTIONS : 0 tantièmes.
- 22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.
CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.
- 10.20 - RESOLUTION** (Majorité des voix exprimées des présents ou représentés)
L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur RAICHVARG représentant de l'immeuble LES CHARMES, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.
- **POUR** : 204533 sur 204533 tantièmes.
 - **CONTRE** : 0 sur 204533 tantièmes.
 - **ABSTENTIONS** : 0 tantièmes.
 - 22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.
- CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

10.21 - RESOLUTION (Majorité des voix exprimées des présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur ROBART représentant de l'immeuble LES JARDINIERES, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

- **POUR** : 204533 sur 204533 tantièmes.
- **CONTRE** : 0 sur 204533 tantièmes.
- **ABSTENTIONS** : 0 tantièmes.
- 22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

10.22 - RESOLUTION (Majorité des voix exprimées des présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL M..... représentant de l'immeuble LES LAURIERS 8 RUE DU 18.06.40, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur es comptes de l'exercice suivant.

AUCUNE CANDIDATURE – SANS OBJET

10.23 - RESOLUTION (Majorité des voix exprimées des présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur CLERC représentant de l'immeuble LES JARDINS CARNOT, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur es comptes de l'exercice suivant.

POUR : 204533 sur 204533 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 204533 tantièmes.

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

10.24 - RESOLUTION (Majorité des voix exprimées des présents ou représentés)

L'assemblée générale élit comme membre du syndicat de l'ASL Monsieur CHAPLAIN représentant de l'immeuble LE BEL AIR BAT. A, à compter de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice suivant.

POUR : 204533 sur 204533 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 204533 tantièmes.

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

11. AJUSTEMENT DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Majorité nécessaire : Majorité absolue des membres présents pu représentés

Résolution :

L'Assemblée Générale décide de modifier le budget prévisionnel de l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018, voté lors de la dernière assemblée générale, selon le nouveau budget prévisionnel joint à la convocation soit un montant de

Le montant du réajustement sera réparti sur les appels provisionnels restant à échoir.

POUR : 204533 sur 204533 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 204533 tantièmes.

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

12. VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

Majorité nécessaire : Majorité absolue des membres présents ou représentés

Résolution :

L'Assemblée Générale fixe le budget de l'exercice à la somme de 428 630,00 euros.
Elle autorise le syndic à procéder aux appels provisionnels à proportion du ¼ du budget voté, le 1er jour de chaque trimestre.

Rappel :

Il est rappelé à tous les copropriétaires que les appels de provisions émis par le syndic pour faire face aux dépenses de gestion courante, dans la limite du budget ci-dessus adopté, sont exigibles le premier jour de chaque trimestre civil, soit les 1^{ers} janvier, avril, juillet et

POUR : 204533 sur 204533 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 204533 tantièmes.

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

13. REALISATION DE TRAVAUX DE REALISATION D'UN TERRAIN DE PETANQUE

Majorité nécessaire : 2/3 des voix exprimées

Résolution :

L'Assemblée Générale décide de l'exécution des travaux de réalisation d'un terrain de pétanque.

- Pour un montant de 14 303,10 € TTC selon devis de la société MTP joint à la convocation, hors honoraires président de 2,50 % HT du montant HT des travaux soit 3 % TTC.

L'Assemblée Générale confie la réalisation de ces travaux à l'entreprise MTP, ou à défaut, à l'entreprise la mieux disante et répondant au mieux des intérêts de l'ASL, pour un montant de 14 303,10 euros TTC.

L'Assemblée Générale autorise le président à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES GENERALES », aux appels de provisions exigibles comme suit :

- Le 01/07/2018 pour 50 %.
- Le 01/10/2018 pour 50 %.

POUR : 0 sur 204533 tantièmes.

CONTRE : 191845 sur 204533 tantièmes.

ABSTENTIONS : 12688 tantièmes.

L HERBIER C (12688).

22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST REJETEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

14. DELEGATION DE POUVOIR AUX MEMBRES DU SYNDICAT

Majorité nécessaire : Majorité absolue des membres présents ou représentés

Résolution :

L'Assemblée générale, donne pouvoir aux membres du syndicat pour rechercher une offre concurrentielle et choisir le prestataire dans la limite d'un montant de 14 303,10 euros TTC et dans un délai de deux mois à l'issue de la présente assemblée générale.

L'Assemblée générale prend acte que le délégataire rendra compte de l'exécution de sa mission lors de la prochaine assemblée générale.

CETTE RESOLUTION EST SANS OBJET

15. 2EME TRANCHE TRAVAUX POUR LE RESCELLEMENT DES BRIQUES DE PAREMENT

Majorité nécessaire : Majorité absolue des membres présents ou représentés

Résolution :

L'Assemblée Générale décide de procéder à la 2^{ème} tranche de travaux pour le rescellement et le remplacement des briques de parement sur le périmètre de l'ASL, pour un montant de 15 000 € TTC, hors honoraires du président de 2,50 % HT du montant HT des travaux soit 3% TTC.

POUR : 196033 sur 204533 tantièmes.

CONTRE : 8500 sur 204533 tantièmes.

JARDINS DES JUILLIOTTES II (8500).

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

16. DELEGATION DE POUVOIR AUX MEMBRES DU SYNDICAT

Majorité nécessaire : Majorité absolue des membres présents ou représentés

Résolution :

L'Assemblée générale, donne pouvoir aux membres du syndicat pour rechercher une offre concurrentielle et choisir le prestataire dans la limite d'un montant de 14 303,10 euros TTC et dans un délai de deux mois à l'issue de la présente assemblée générale.

L'Assemblée générale prend acte que le délégataire rendra compte de l'exécution de sa mission lors de la prochaine assemblée générale.

POUR : 196033 sur 204533 tantièmes.

CONTRE : 8500 sur 204533 tantièmes.

JARDINS DES JUILLIOTTES II (8500).

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

17. REALISATION DE TRAVAUX DE REFECTION D'UN MURET AU NIVEAU DE L'ALLEE PERGAUD

Majorité nécessaire : Majorité absolue des membres présents ou représentés

Résolution :

L'Assemblée Générale décide de l'exécution des travaux réfection d'un muret au niveau de l'Allée Pergaud :

● **En parpaing et remplissage béton.**

- Pour un montant de 9 403,27 € TTC selon devis de la société MTP joint à la convocation, hors honoraires président de 2,50 % HT du montant HT des travaux soit 3 % TTC.

Ou

● **En rondins**

- Pour un montant de 16 205,67 selon devis de la société MTP joint à la convocation, hors honoraires président de 2,50 % HT du montant HT des travaux soit 3 % TTC.

L'Assemblée Générale choisie la version parpaings et remplissage béton et confie la réalisation de ces travaux à l'entreprise MTP pour un montant de 9 403,27 € TTC, ou à défaut, à l'entreprise la mieux disante et répondant au mieux des intérêts de l'ASL.

L'Assemblée Générale autorise le président à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES GENERALES », aux appels de provisions exigibles comme suit :

- Le 01/07/2018 pour 50 %.
- Le 01/10/2018 pour 50 %.

L'Assemblée Générale autorise le président à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES GENERALES », aux appels de provisions exigibles comme suit :

POUR : 185848 sur 204533 tantièmes.

CONTRE : 8500 sur 204533 tantièmes.

JARDINS DES JUILLIOTTES II (8500).

ABSTENTIONS : 10185 tantièmes.

JARDINS DES JUILLIOTTES I (10185).

22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

18. DELEGATION DE POUVOIR AUX MEMBRES DU SYNDICAT

Majorité nécessaire : Majorité absolue des membres présents ou représentés

Résolution :

L'Assemblée générale, donne pouvoir aux membres du syndicat pour le choix de l'entreprise devant réaliser les travaux votés à la résolution ci-dessus et dans le budget maximum adopté ceci après avoir procédé à une mise en concurrence.

Les membres du syndicat rendront compte de l'exécution de leur mission à la prochaine assemblée générale.

POUR : 185848 sur 204533 tantièmes.

CONTRE : 8500 sur 204533 tantièmes.

JARDINS DES JUILLIOTTES II (8500).

ABSTENTIONS : 10185 tantièmes.

JARDINS DES JUILLIOTTES I (10185).

22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

19. REALISATION DE TRAVAUX: CREATION D'UN MURET DE SOUTÈNEMENT EN RONDINS AU NIVEAU DU ROND POINT DU GENERAL KOENIG/AVENUE DU 18 JUIN 1940

Majorité nécessaire : Majorité absolue des membres présents ou représentés

Résolution :

L'Assemblée Générale décide de l'exécution des travaux pour la création d'un muret de soutènement en rondins au niveau du rond- point du Général Koenig/avenue du 18 Juin 1940.

- Pour un montant de 6 601,85 € TTC selon devis de la société MTP joint à la convocation, hors honoraires président de 2,50 % HT du montant HT des travaux soit 3 % TTC.

L'Assemblée Générale confie la réalisation de ces travaux à l'entreprise MTP, pour un montant de 6 601,85 € TTC, ou à défaut, à l'entreprise la mieux disante et répondant au mieux des intérêts de l'ASL.

L'Assemblée Générale autorise le président à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES GENERALES », aux appels de provisions exigibles comme suit :

- Le 01/07/2018 pour 50 %.
- Le 01/10/2018 pour 50 %.

L'Assemblée Générale autorise le président à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES GENERALES », aux appels de provisions exigibles comme suit :

POUR : 196033 sur 204533 tantièmes.

CONTRE : 8500 sur 204533 tantièmes.

JARDINS DES JUILLIOTTES II (8500).

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

20. DELEGATION DE POUVOIR AUX MEMBRES DU SYNDICAT

Majorité nécessaire : Majorité absolue des membres présents ou représentés

Résolution :

L'Assemblée générale, donne pouvoir aux membres du syndicat pour le choix de l'entreprise devant réaliser les travaux votés à la résolution ci-dessus et dans le budget maximum adopté ceci après avoir procédé à une mise en concurrence.

Les membres du syndicat rendront compte de l'exécution de leur mission à la prochaine assemblée générale.

POUR : 196033 sur 204533 tantièmes.

CONTRE : 8500 sur 204533 tantièmes.

JARDINS DES JUILLIOTTES II (8500).

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

22 copropriétaires totalisent 204533 tantièmes au moment du vote.

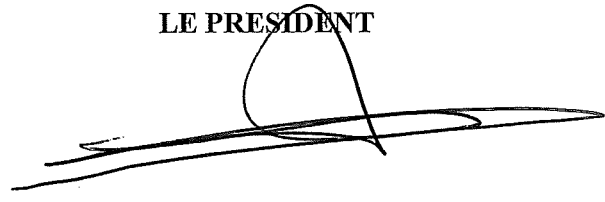
CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

21. QUESTIONS DIVERSES SANS EFFET DECISOIRE

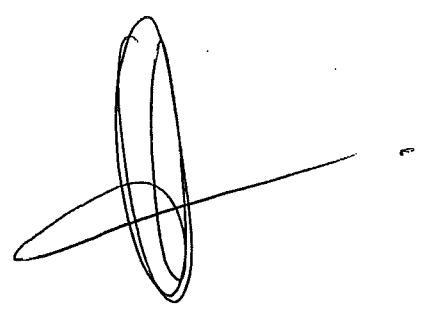
- Bouches d'arrosage en face du 13 allée Buffon ainsi que devant le 9 à gauche.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à : 17h

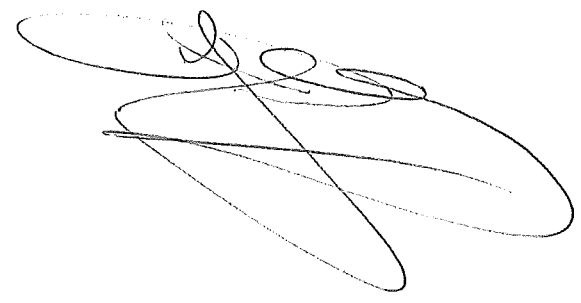
LE PRESIDENT

A handwritten signature consisting of a large, stylized loop at the top, followed by several horizontal strokes.

LES SCRUTATEURS

A handwritten signature consisting of a vertical oval shape on the left, with a horizontal line extending to the right.

LE SECRETAIRE

A complex handwritten signature with multiple overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.